



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 12 février 2018 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet
Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Michèle Giroux, Directrice d'arrondissement
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Madame Lisa Siminaro, Directrice - performance / greffe et services administratifs
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Madame Sylvie Labrie, Chef de division / culture / bibliothèque et développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Micheline Pilon, Secrétaire-rechercheuse
Monsieur Guy Simard, Commandant PDQ 10

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 03.

10.01A

Présentation du plan stratégique 2018.

La mairesse d'arrondissement présente le plan stratégique 2018.

10.01B

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

La mairesse et les conseillers abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier: Souligne le lancement des journées de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2018.

Monsieur Hadrien Parizeau: Rappelle aux citoyens qu'il est interdit de déposer la neige du domaine privé sur le domaine public.

Souligne la tenue des journées de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2018.

Informe les citoyens de l'indexation des contributions financières octroyées à certains organismes en décembre dernier (point 20.06).

- Madame Effie Giannou: Invite les citoyens à composer le 311 pour signaler toute situation irrégulière concernant le déneigement.
- Suivi – travaux de réaménagement du secteur Laurentien/Lachapelle.
- Suivi – préparation de la rentrée scolaire de septembre 2018 avec la Commission scolaire de Montréal vu l'augmentation du nombre de nouveaux élèves.
- Suivi – mesures d'apaisement autour des écoles, notamment l'école Alice-Parizeau.
- Informe les citoyens :
- programme d'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans le district de Bordeaux-Cartierville : la période de sensibilisation débutera le 7 mars 2018;
 - achèvement, au printemps, des travaux de revitalisation au parc Camille;
 - début des travaux, au cours de l'été, au parc Sainte-Odile
- Madame Nathalie Goulet: Retour sur le Plan stratégique 2018.
- Retour sur les rencontres avec les directions de l'arrondissement et sur les visites des cours de voirie.
- Indique que la question des mesures d'apaisement de la circulation fera l'objet d'une rencontre avec les autorités compétentes.
- Explique le projet-pilote de déneigement des banquettes et des saillies de trottoirs. Un bilan suivra dans les semaines à venir.
- Annonce une exposition en arts visuels de l'artiste MaliCiouZ ainsi qu'une conférence donnée par Luigi « Sound Proof » Labarrière le 16 février 2018 à compter de 19 h, au Café de Da dans le cadre du mois de l'Histoire des Noirs.
- Annonce que le Centre des femmes solidaires et engagées offre des consultations juridiques en droit familial un jeudi par mois et organisera un rassemblement communautaire pour commémorer les vies des femmes disparues et assassinées le 14 février 2018.
- Annonce que l'organisme Concertation-Femme célébrera ses 35 ans d'existence le 9 mars 2018.
- Invite les citoyens à participer à la fête d'hiver organisée par l'organisme GUEPE au pavillon d'accueil du Parcours Gouin le 24 février 2018.
- Indique que le wi-fi sera installé au pavillon d'accueil du Parcours Gouin ainsi que sur l'avenue piétonne Park Stanley.
- Monsieur Jérôme Normand: Suivi – plainte concernant le déneigement à l'est de l'avenue Papineau dans le district du Sault-au-Récollet.
- Informe les citoyens des moyens dont ils disposent pour signaler des situations irrégulières concernant le déneigement.
- Suivi – patinoires extérieures et plainte concernant leur entretien.
- Invite les citoyens à participer aux fêtes d'hiver :
- au parc Berthe-Louard, de 10 h à 14 h, le 17 février 2018;
 - au parc des Hirondelles, de 13 h à 16 h, le 18 février 2018.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :

La mairesse d'arrondissement invite les personnes intéressées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure suivante :

9951, avenue Georges-Baril - Lot 2496513 du cadastre du Québec : autoriser l'empiètement d'une partie du bâtiment à une distance de 0,44 mètre de la limite latérale sud au lieu de 1,5 mètre (40.01).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir.

10.03

Période de questions du public

À 19 h 32, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Giuseppe Sachetti	Suivi - infiltration d'eau dans un immeuble de l'avenue Christophe-Colomb.
Sara-Marijo Bastien	Déménagement de la bibliothèque De Salaberry (dépôt d'un document).
Salem Thome	Plan d'action relatif à la crue printanière.
Hugo Charbonneau	Plan d'action relatif à la crue printanière (dépôt d'un document).
Francine Davis	Plan d'action relatif à la crue printanière.
Rachelle Thériault	Demande de document relatif aux travaux effectués lors de refoulements d'égouts (dépôt d'un document).
Robert Couvrette	Suivi – demande de vignettes pour stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) pour un tronçon de la rue Saint-Denis.
Raymond Labbé	Installation de caméras de surveillance au Centre communautaire Laurentien. Augmentation de la circulation automobile sur la rue Cousineau.
Claude Bertrand	Partage des rues entre automobilistes et cyclistes. Construction de saillies de trottoirs et plate-bande.
Rita Calbrese	Déplacement d'une borne d'incendie.
Sylvain Legault	Plan de gestion des berges. Réflexion sur le développement du site Louvain.
Pauline Carignan	Congestion routière sur la rue Lachapelle et déneigement.
Marc Duhamel	Barrage érigé au bout de la rue Notre-Dame-des-Anges (dépôt d'un document). Limiter le flânage sur la rue Notre-Dame-des-Anges (dépôt d'un document).
Annie Flammand	Circulation sur la rue Jeanne-Mance.
Lother Lacombe	Protocole relatif aux dossiers d'insalubrité. Suivi - insalubrité d'un immeuble rue De Salaberry.
Sylvie Plante	Déménagement de la bibliothèque De Salaberry.
Jean Lachapelle	Déneigement et chargement de la neige.
Gilles Larocque	Entretien et déneigement des trottoirs et des pistes cyclables. Saillie sur l'avenue Christophe-Colomb.
Johane Duhaime	Plan d'action de l'arrondissement concernant les coyotes.
Michèle Lesage	Aménagement d'un parc à chiens au parc Berthe-Louard.
Lorraine Allaire	Suivi - travaux de réfection du chalet du parc Saint-Paul-de-la-Croix. Saillies de trottoirs.
Annie Ménard	Plan d'action relatif à la crue printanière.
Valérie Perreault	Demande de mesure d'apaisement sur la rue Lavigne au coin de la rue De Salaberry (dépôt d'un document).
Tania Zawacki	Déneigement autour de l'école La Visitation.

À 20 h 52, le départ du conseiller Hadrien Parizeau est constaté ainsi que son retour à 20 h 54.

À 21 h 06, le départ de la conseillère Effie Giannou est constaté ainsi que son retour à 21 h 07.

Cette période de questions prend fin à 22 h 01.

10.04

Correspondance et dépôt de documents.

Aucun document.

10.05

CA18 09 0001

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 février 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 février 2018, tel que présenté, en y ajoutant le point suivant :

20.07 Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc. pour des travaux d'abattage et d'essouchement d'arbres sur le territoire de l'arrondissement - Appel d'offres public 18-16722 – 3 soumissionnaires / Autoriser une dépense de 294 146,29 \$, taxes incluses (1187498001).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA18 09 0002

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 décembre 2017.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 12 décembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA18 09 0003

Adopter la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles ».

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1183060002

CA18 09 0004

Décréter que les règles de constitution des comités de sélection dans le cadre de l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres sont celles énoncées au guide de référence intitulé « Guide de référence des systèmes de pondération et d'évaluation, des comités de sélection et des comités techniques » du Service de l'approvisionnement et abroger la résolution CA13 090071.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE décréter que les règles de constitution des comités de sélection dans le cadre de l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres sont celles énoncées au guide de référence intitulé « Guide de référence des systèmes de pondération et d'évaluation, des comités de sélection et des comités techniques » du Service de l'approvisionnement;

D'abroger la résolution CA13 090071 adoptée par le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville le 8 avril 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.02 1184212001

CA18 09 0005

Motion d'appui de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à la Fondation Berthiaume Du Tremblay pour un projet d'aménagement d'une aire d'exercice extérieure en prévision d'un dépôt dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase IV.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'appuyer le projet de la Fondation Berthiaume Du Tremblay pour l'aménagement d'une aire d'exercice extérieure, afin qu'elle puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.03 1183060006

CA18 09 0006

Approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et octroyer un montant de 26 864 \$, taxes incluses, pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs au 20, rue Chabanel Ouest.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'approuver la convention de services à intervenir avec Solidarité Ahuntsic, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, pour l'accueil, l'accessibilité, la coordination de l'utilisation des espaces et le développement d'une programmation d'activités communautaires et de loisirs au 20, rue Chabanel Ouest;

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 26 864 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1183060005

CA18 09 0007

Approuver la convention de services à intervenir avec GUEPE, Groupe uni des éducateurs naturalistes et professionnels en environnement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et octroyer un montant de 69 360 \$, taxes incluses, pour la gestion et les activités d'animation des sites nautiques Sophie-Barat et Beauséjour ainsi que la gestion du pavillon du parc de Beauséjour.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'approuver la convention de services à intervenir avec GUEPE, Groupe uni des éducateurs naturalistes et professionnels en environnement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, pour la gestion et les activités d'animation des sites nautiques Sophie-Barat et Beauséjour ainsi que la gestion du pavillon du parc de Beauséjour;

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 69 360 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1186237001

CA18 09 0008

Approuver la convention de services à intervenir avec Ville en vert et octroyer un montant de 105 000 \$, taxes incluses, dans le cadre de la réalisation du programme d'amélioration des ruelles vertes et communautaires 2019 / Autoriser une dépense totale de 140 000 \$, comprenant les taxes et les frais incidents.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'approuver la convention de services à intervenir avec Ville en vert pour la réalisation du programme de ruelles vertes et communautaires 2019, et ce, pour un montant de 105 000 \$, taxes incluses;

D'autoriser à cette fin une dépense totale de 140 000 \$, comprenant les taxes et les frais incidents;

DE mandater la Division des relations avec les citoyens, communication et développement durable pour s'assurer des balises et de la bonne utilisation des fonds accordés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1185027002

CA18 09 0009

Octroyer des contributions financières additionnelles d'un montant de 926 \$, à certains organismes, majorant le montant initial de 27 816 \$ à 28 742 \$ pour l'année 2018 (réf. CA17 090307).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'octroyer des contributions financières additionnelles totalisant 926 \$ à des organismes oeuvrant dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, majorant le montant initial de 27 816 \$ à 28 742 \$ pour l'année 2018, réparties comme suit :

Organismes	Indexation Programme sport	Indexation autres projets	Total par organisme
FONDATION ACADÉ-KICKS	44 \$		44 \$
ASSOCIATION DES BRAVES D'AHUNTSIC INC.	50 \$		50 \$
CLUB DE SOCCER LES BRAVES D'AHUNTSIC	42 \$		42 \$
CLUB DE BADMINTON LES RAQUETTES DU NORD DE MONTRÉAL	112 \$		112 \$
CLUB DE HANDBALL D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	68 \$		68 \$
CLUB DE LUTTE INTER - CONCORDIA (C.L.I.C.)	23 \$		23 \$
CLUB DE PATINAGE DE VITESSE MONTRÉAL-AHUNTSIC (CPVMA)	35 \$		35 \$
CLUB D'ESCRIME "FLEURET D'ARGENT"	21 \$		21 \$
CLUB D'HALTÉROPHILIE DE MONTRÉAL	19 \$		19 \$
LE CLUB GYMNIX INC.	73 \$		73 \$
LE CLUB HAKUDOKAN INC.	47 \$		47 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE L'ACADIE (C.P.A. L'ACADIE)	79 \$		79 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE D'AHUNTSIC	91 \$		91 \$
CLUB TIR À L'ARC DE MONTRÉAL	110 \$		110 \$
ASSOCIATION DOJOKAI KARATÉ-DO CANADA	51 \$		51 \$
FÉDÉRATION SPORTIVE DE SALABERRY INC.	40 \$		40 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE BORDEAUX-CARTIERVILLE		21 \$	21 \$
Total	905 \$	21 \$	926 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1173060040

CA18 09 0010

Approuver le projet d'entente à intervenir avec 9058656 Canada inc. pour la réalisation de travaux municipaux d'infrastructures nécessaires au projet de redéveloppement de l'immeuble identifié comme étant le lot 1485959 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (08-013) et accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la fourniture des services professionnels par le conseil municipal (SIVT) au conseil d'arrondissement relativement au support administratif lors de la réalisation de ces travaux.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'approuver un projet d'entente à intervenir avec 9058656 Canada inc. pour la réalisation de travaux municipaux d'infrastructures nécessaires au projet de redéveloppement de l'immeuble désigné par le lot 1485959 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (08-013);

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la fourniture des services professionnels par le conseil municipal (Service des infrastructures, de la voirie et des transports) relativement au support administratif lors de la réalisation de ces travaux municipaux d'infrastructures.

D'autoriser à cette fin une dépense de 415 664,46 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée pour un montant de 337 131,65 \$, taxes incluses, par l'agglomération de Montréal et pour un montant de 78 532,81 \$, taxes incluses, par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1164039017

CA18 09 0011

Octroyer des contributions financières additionnelles d'un montant de 161 775 \$, à certains organismes, majorant le montant total accordé de 710 914 \$ à 872 689 \$ / Approuver les addenda aux conventions (réf. CA17 090308).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'octroyer des contributions financières additionnelles totalisant 161 775 \$ aux organismes ci-dessous énumérés, majorant le montant total accordé de 710 914 \$ à 872 689 \$, réparties comme suit :

Organismes	Indexation Programme loisirs	Indexation Programme sport	Indexation Programme Jeunesse	Indexation Projets « Fêtes d'hiver »	Programme camps de jour (indexé)	Total par organisme
SERVICES DES LOISIRS CHRIST ROI	470 \$	118 \$			17 265 \$	17 853 \$
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	3 292 \$	411 \$			27 078 \$	30 781 \$
LOISIRS SOPHIE BARAT	1 971 \$	153 \$		21 \$	22 982 \$	25 127 \$
SERVICE DES LOISIRS ST-ANTOINE MARIE-CLARET	472 \$	26 \$	97 \$			595 \$
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	1 086 \$	250 \$			28 748 \$	30 084 \$
LES COPAINS DE ST-SIMON	397 \$	56 \$			7 538 \$	7 991 \$
SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS-CANADIENS DE MONTRÉAL	3 075 \$	143 \$	1 480 \$	21 \$	21 938 \$	26 657 \$
L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC.	1 123 \$	242 \$			16 565 \$	17 930 \$
CLUB AQUATIQUE LES PIRANHAS DU NORD		563 \$				563 \$
CLUB D'ATHLÉTISME IMPULSION		186 \$				186 \$
MAISON DES JEUNES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE			1 880 \$			1 880 \$
MAISON DES JEUNES D'AHUNTSIC			742 \$			742 \$
ENTRE-MAISONS AHUNTSIC			1 386 \$			1 386 \$
Total	11 886 \$	2 148 \$	5 585 \$	42 \$	142 114 \$	161 775 \$

D'approuver à cette fin les addenda aux conventions;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1173060041

CA18 09 0012

Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc. pour des travaux d'abattage et d'essouchement d'arbres sur le territoire de l'arrondissement - Appel d'offres public 18-16722 – 3 soumissionnaires / Autoriser une dépense de 294 146,29 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'autoriser une dépense de 294 146,29 \$, taxes incluses, pour des travaux d'abattage et d'essouchement d'arbres sur le territoire de l'arrondissement;

D'accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16722;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1187498001

CA18 09 0013

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2017.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1183757001

CA18 09 0014

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de voirie visant la réhabilitation des rues du réseau routier artériel qui, avant le 1^{er} janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce, dans le cadre de son Programme de réfection routière 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de voirie visant la réhabilitation des rues du réseau routier artériel qui, avant le 1^{er} janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local, et ce, dans le cadre de son Programme de réfection routière 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1176624006

CA18 09 0015

Approuver la tenue de l'activité « Fête de l'eau » et autoriser l'utilisation de la somme consentie par le Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'approuver la tenue de l'activité « Fête de l'eau » qui aura lieu au parc de Beauséjour pour les années 2018-2019;

D'autoriser à cette fin l'utilisation de la somme consentie à l'arrondissement par le Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan d'eau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1186237004

CA18 09 0016

Octroyer une contribution financière de 721 \$ à GUEPE, Groupe uni des éducateurs naturalistes et professionnels en environnement pour l'organisation de leur fête d'hiver.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'octroyer une contribution financière de 721 \$ à GUEPE, Groupe uni des éducateurs naturalistes et professionnels en environnement, pour l'organisation de leur fête d'hiver;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1186237005

CA18 09 0017

Déposer et transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) le rapport des dépenses 2017 pour l'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement, et ce, dans le cadre du Programme d'aide financière.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE déposer et de transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) le rapport des dépenses 2017 pour l'entretien du tronçon de la Route verte dans l'arrondissement, et ce, dans le cadre du Programme d'aide financière;

DE confirmer que l'accès à la Route verte est libre et gratuit;

DE confirmer que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte de 7,6 kilomètres dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville totalisent 20 376 \$, pour l'année 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1176492009

CA18 09 0018

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser l'empiètement d'une partie du bâtiment portant le numéro 9951, avenue Georges-Baril, à une distance de 0,44 mètre de la limite latérale sud au lieu de 1,5 mètre - Lot 2496513 du cadastre du Québec - Demande de permis 300135680.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser l'empiètement d'une partie du bâtiment portant le numéro 9951, avenue Georges-Baril, à une distance de 0,44 mètre de la limite latérale sud au lieu de 1,5 mètre;

ATTENDU que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 9951, avenue Georges-Baril, l'empiètement d'une partie du bâtiment à une distance de 0,44 mètre de la limite latérale sud au lieu de 1,5 mètre, tel que montré sur le plan du certificat de localisation préparé par Fabien Grutman le 24 avril 2015 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 8 janvier 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1170449018

CA18 09 0019

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, la tarification, l'utilisation de bannières, la circulation de calèches et la fermeture de rues.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la tarification du domaine public (R.R.V.M. chapitre O-0.1, article 2.1), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la tarification du domaine public, sur les sites et aux dates identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les calèches (17-079, article 55), l'ordonnance jointe à la présente résolution, permettant la circulation de calèches sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1183060001

CA18 09 0020

Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé sur le lot 1488813 du cadastre du Québec de l'obligation de fournir 20 cases de stationnement en contribuant au fonds de compensation.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance jointe à la présente résolution, exemptant Solutions médicinales CBD inc. occupant le bâtiment situé sur le lot 1488813 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir 20 unités de stationnement exigibles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1180449001

CA18 09 0021

Accepter la somme de 9 488 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté ouest de la rue Waverly, au nord du boulevard Crémazie, doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1) (frais de parcs).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'accepter le versement d'une somme de 9 488 \$ équivalant à 10 % de la valeur réelle du lot projeté 6105270 du cadastre du Québec, compris dans le plan d'opération cadastrale portant le numéro de dossier 2172720012, que le propriétaire du terrain situé sur le côté ouest de la rue Waverly, au nord du boulevard Crémazie, doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1);

De déposer ladite somme au fonds de compensation aux fins de parcs, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1182720001

CA18 09 0022

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 10765, rue Lajeunesse (ancien terminus Laval) et la construction d'un bâtiment d'habitation de 3, 4 et 5 étages comptant environ 200 unités de logement (Projet Henri B) - Lots 2721763 et 5839430 du cadastre du Québec - Zones 1323 et 1320.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement constitué des lots 2721763 et 5839430 du cadastre du Québec, tel que montré sur les plans de l'annexe A, l'autorisation de démolir le bâtiment portant le numéro 10765, rue Lajeunesse et de construire un bâtiment de 3, 4 et 5 étages avec en plus des constructions hors-toit, aux conditions suivantes :

- la démolition du bâtiment portant le numéro 10765, rue Lajeunesse est autorisée;
- l'obtention du permis de démolition est conditionnelle au dépôt de la demande de permis de construction du bâtiment autorisée par la présente résolution;
- le nombre d'unités de stationnement doit être de 1 unité par logement;
- l'aménagement paysager doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe B;
- l'émission du permis de construction est assujettie à un PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et au dépôt, en même temps que la demande de permis, d'un plan d'aménagement paysager détaillé de l'ensemble du site. En plus des critères prescrits aux articles 12.5, 15.1, 66.2, 88, 106, 119.2, 674 et 674.16 de ce règlement, les critères suivants s'appliquent :
 - le traitement architectural des façades doit s'appuyer sur le concept illustré sur les élévations et perspectives de l'annexe B;
 - les constructions hors-toit abritant un équipement mécanique et les équipements mécaniques hors-toit doivent être traités de façon à assurer leur intégration architecturale et à minimiser leur impact visuel;
 - l'aménagement paysager doit contribuer à bien encadrer le domaine public, à créer un environnement de qualité et sécuritaire pour les usagers et plus particulièrement pour les résidents.
- les éléments végétaux doivent être bien entretenus et remplacés au besoin, afin de maintenir un caractère végétal sain;
- l'accord de développement entre la Ville de Montréal et TGTA / Loracon relatif aux obligations du promoteur doit être déposé avant l'adoption de la présente résolution;
- le propriétaire doit consentir, à titre gratuit, en faveur de la Ville de Montréal, une servitude de passage public aux fins de l'allée piétonne située sur le lot 5 839 430 dans l'axe est-ouest reliant les rues Lajeunesse et Basile-Routhier tel que montrée sur le plan du rez-de-chaussée de l'annexe B ainsi que le lien à l'édicule du métro (si la STM consent à le rouvrir). Le propriétaire doit assumer les coûts d'aménagement et d'entretien de ce passage public.

Les travaux de construction autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux de construction.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans des certificats de localisation datés du 30 mai 2017

ANNEXE B

Cahier de présentation préparé par Provencher Roy et estampillé par la Direction du développement du territoire le 25 juillet 2017

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1170449012

CA18 09 0023

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant l'agrandissement du bâtiment portant le numéro 10055, avenue Papineau (école St-Pius-X) - Lot 2698585 du cadastre du Québec - Zones 1466, 1478 et 1479.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.1 et 353 (usages restaurant, café-terrasse et traiteur), 335.1 (saillies dans la marge), 389 (nombre d'arbres à planter), 418.2 (verdissement), 544 et 558 (quais de chargement) et 597.1 (canopée) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achatsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2698585 du cadastre du Québec et portant le numéro 10055, avenue Papineau, tel que montré au plan de l'annexe A, l'autorisation d'agrandir le bâtiment existant vers la rue Sauvé avec un volume de 1 et 2 étages, aux conditions suivantes :

1. les usages restaurant, café-terrasse et traiteur sont autorisés;
2. l'implantation, la hauteur, les élévations et les matériaux de l'agrandissement doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe B;
3. l'aménagement de l'aire de stationnement située dans la cour latérale doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe B;
4. l'aménagement paysager doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe B;
5. la demande de permis de transformation doit être accompagnée d'un plan détaillé d'aménagement paysager;
6. les éléments végétaux doivent être bien entretenus et remplacés au besoin, afin de maintenir un caractère végétal sain.

Les travaux d'agrandissement autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux d'agrandissement.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan du certificat de localisation de l'immeuble daté du 11 novembre 2014

ANNEXE B

Cahier de présentation préparé par UN ARCHITECTURE INC. daté du 12 octobre 2017 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 12 octobre 2017

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1170449015

CA18 09 0024

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 9840, rue Chambord et la construction d'un nouveau bâtiment de deux unités de logement - Lot 2496151 du cadastre du Québec - Zone 1389.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132.1 (usages prescrits) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2496151 du cadastre du Québec, l'autorisation de démolir le bâtiment portant le numéro 9840, rue Chambord, et de construire un bâtiment de deux logements, à la condition suivante :

- l'implantation et la volumétrie du bâtiment et la localisation de l'entrée du logement de l'étage doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A-002, A-201 et A-202 préparés par Nicolas Blais architecte, datés du 20 décembre 2017 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 20 décembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1174039020

CA18 09 0025

Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 2 900 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 12 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 12 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 2 900 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs (RCA18 09001).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1171082012

CA18 09 0026

Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 12 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 12 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain (RCA18 09002).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1171082013

CA18 09 0027

Adopter le second projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de permettre la consommation d'aliments dans un établissement commercial, à certaines conditions (01-274-45).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter le second projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de permettre la consommation d'aliments dans un établissement commercial, à certaines conditions (01-274-45).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1170449014

CA18 09 0028

Recommander au comité exécutif de modifier l'annexe A du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), afin d'élargir la zone de stationnement sur rue des véhicules d'autopartage en libre-service détenteurs de vignettes 403 ou 405, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE recommander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier l'annexe A du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), afin d'élargir la zone de stationnement sur rue des véhicules d'autopartage en libre-service détenteurs de vignettes 403 ou 405 dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1187848001

CA18 09 0029

Accepter la cession du lot projeté 6085307 du cadastre du Québec, représentant une superficie de 3077,2 mètres carrés (à des fins de parc) et accepter la somme de 100 446 \$ que le propriétaire du terrain situé sur le côté sud de la rue Sauvé ouest, à l'ouest du boulevard Acadie, doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement sur les opérations cadastrales (frais de parcs).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'accepter la cession du lot projeté 6085307 du cadastre du Québec représentant une superficie de 3077,2 mètres carrés (à des fins de parc) et équivalant à 8,71 % de la valeur réelle du lot 1485959 dudit cadastre;

D'accepter le versement d'une somme de 100 446 \$ équivalant à 1,29 % de la valeur réelle du lot 1485959 du cadastre du Québec compris dans le plan d'opération cadastrale portant le numéro de dossier 2172720008 que le propriétaire du terrain situé sur le côté sud de la rue Sauvé ouest, à l'ouest du boulevard de l'Acadie, doit transmettre à la Ville en vertu du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., chapitre O-1) (frais de parcs);

De déposer ladite somme au fonds de compensation aux fins de parcs, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1172720003

CA18 09 0030

Prendre acte du dépôt du Plan d'action 2018 pour le programme Éco-quartier de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte du dépôt du Plan d'action 2018 pour le programme Éco-quartier de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1185027001

CA18 09 0031

Déposer et transmettre au conseil municipal, conformément au Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), le bilan 2017 pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'accuser réception et de transmettre au conseil municipal le bilan annuel 2017 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.02 1185094001

CA18 09 0032

Dépôt des certificats du secrétaire d'arrondissement relatifs aux registres tenus le 23 janvier 2018 visant à autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 10765, rue Lajeunesse (ancien terminus Laval) et la construction d'un bâtiment d'habitation de 3, 4 et 5 étages comptant environ 200 unités de logement (Projet Henri B) - Lots 2721763 et 5839430 du cadastre du Québec - Zones 1323 et 1320.

Le secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), les certificats relatifs aux registres tenus le 23 janvier 2018 pour les résolutions suivantes :

CA17 090334 : Résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 10765, rue Lajeunesse (ancien terminus Laval) et la construction d'un bâtiment d'habitation de 3, 4 et 5 étages comptant environ 200 unités de logement (Projet Henri B) Lots 2721763 et 5839430 du cadastre du Québec – Zone 1320.

CA17 090335 : Résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 10765, rue Lajeunesse (ancien terminus Laval) et la construction d'un bâtiment d'habitation de 3, 4 et 5 étages comptant environ 200 unités de logement (Projet Henri B) Lots 2721763 et 5839430 du cadastre du Québec - Zone 1323.

CA17 090336 : Résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 10765, rue Lajeunesse (ancien terminus Laval) et la construction d'un bâtiment d'habitation de 3, 4 et 5 étages comptant environ 200 unités de logement (Projet Henri B) Lots 2721763 et 5839430 du cadastre du Québec - Zone 1323.

61.01 1170449012

CA18 09 0033

Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement relatif au registre tenu du 22 au 26 janvier 2018 pour le Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ pour l'acquisition du matériel roulant (RCA10 09005).

Le secrétaire d'arrondissement dépose, conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le certificat relatif au registre tenu du 22 au 26 janvier 2018 pour le règlement suivant :

RCA10 09005-1 : Règlement abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 1 300 000 \$ pour l'acquisition du matériel roulant (RCA10 09005).

61.02 1171082011

CA18 09 0034

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 4 octobre 2017.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 4 octobre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1174863011

CA18 09 0035

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 décembre 2017.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 6 décembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.02 1184863001

Affaires nouvelles.

Aucun dossier.

70.03

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 12 février 2018 est levée à 22 h 14.

70.04

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement